



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ONU

Question écrite n° 29365

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la fermeture du centre d'information de l'ONU à Paris. Dans un souci affiché d'économies, l'ONU a décidé de concentrer ses bureaux européens à Bruxelles, entraînant notamment la fermeture de celui de Paris. Cette décision intervient alors que de vives inquiétudes se font jour quant au respect de l'usage de la langue française au sein de l'organisation internationale. D'anciens diplomates à l'ONU déplorent, par presse interposée, la défaite du français à l'ONU et le défaitisme de la France face à cette situation. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures adoptées par le Gouvernement pour préserver la place du français et de la France dans l'organisation des travaux et dans l'accueil des bureaux de l'ONU.

Texte de la réponse

Le porte parole du Secrétaire général des Nations Unies a annoncé le 12 juin 2003 la décision du Secrétaire général de fermer les neuf centres d'information d'Europe occidentale avant la fin de l'année 2003, afin de les remplacer par un nouveau pôle régional d'information, implanté à Bruxelles. Cette nouvelle structure couvrira les pays de l'Union européenne à l'exception de l'Autriche dont la capitale, en tant que ville hôte de plusieurs institutions du système, demeurera dotée d'un centre d'information propre. Cette décision doit être replacée dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU, qui représente une priorité du mandat que les Etats membres ont confié au Secrétaire général. Après une première série de réformes lancées en 1997, qui ont pour la plupart d'entre elles abouti, le Secrétaire général a mis en chantier en 2002 une seconde série de réformes, dans un rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » et présenté pour examen à l'Assemblée générale. Celle-ci, dans sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002, a fait siennes la plupart des recommandations du rapport, parmi lesquelles figurait en particulier la rationalisation du réseau des centres d'information, à commencer par celui de l'Europe occidentale. Dès le départ, la France a apporté son soutien à la réforme du réseau des centres d'information. Celle-ci participe en effet d'un processus large de réforme des structures de l'ONU en vue d'une meilleure utilisation des ressources, dont les Etats membres les plus riches doivent prendre leur part, afin de montrer l'exemple. Le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, le Portugal, la Grèce et le Danemark participent également à cette première étape de la réforme, et les futurs Etats membres devraient suivre au fur et à mesure de l'élargissement de l'Union. Cette décision résulte d'un consensus parmi l'ensemble des Etats membres de l'ONU et constitue le point de départ d'une réforme des centres d'information de l'ONU dans le monde entier, sur la base de la résolution 57/300. L'implantation du nouveau pôle régional à Bruxelles résulte de la volonté du Secrétariat de l'ONU de rapprocher l'Organisation des institutions de l'Union européenne. Ce choix a fait l'objet de concertations intenses entre les membres de l'Union européenne et le Secrétariat de l'ONU. En raison de la taille et de l'activité respectives des centres d'information existants, aucune autre capitale n'était par ailleurs susceptible d'accueillir ce nouveau pôle régional européen et n'a fait acte de candidature. La nouvelle structure envisagée ne saurait entraîner un affaiblissement du français au sein du système de l'ONU. Au contraire, en tant qu'une des six langues officielles de l'ONU, la France bénéficie d'un statut privilégié par rapport à plusieurs de ses partenaires européens. La France a d'autre part

obtenu que les économies dégagées soient réaffectées, dans le cadre du budget 2004-2005, au renforcement du multilinguisme au siège de l'ONU, notamment sur le site Internet, qui est pour le public français une source essentielle d'information sur les activités de l'organisation. Cette mesure devrait permettre un rééquilibrage du site entre l'anglais et les cinq autres langues officielles de l'ONU, dont le français. La création d'un pôle régional unique devrait également permettre une plus grande efficacité dans la diffusion des messages essentiels de l'ONU, grâce à une concentration des ressources humaines actuellement disséminées dans plusieurs centres de taille modeste. Un contact étroit sera maintenu par chacun des responsables avec sa zone géographique de compétence, la France représentant une zone à part entière. Le pôle régional sera doté des ressources humaines et financières nécessaires pour pouvoir travailler dans les 11 langues de l'Union, à moindre coût que dans la configuration actuelle. La France a déjà indiqué au sous-secrétaire général de l'ONU chargé de l'information, en sa qualité de coordonnateur en matière de multilinguisme, qu'elle sera particulièrement vigilante sur le maintien à l'identique de la capacité linguistique actuelle. Enfin, à la demande de la France, les centres d'information de Genève et de Vienne ne seront pas touchés par la réforme, afin de préserver l'équilibre existant entre le siège à New York et les pôles européens de l'ONU. En ce qui concerne les personnels des centres fermés, le Secrétaire général de l'ONU a instamment demandé aux directeurs des institutions du système de leur accorder une priorité d'embauche sur les emplois vacants.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29365

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9091

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 53